

Situation : avec la transition d'année, se pose la question de la pérennité des comptes. Voici une fiche explicative des différents cas de figure :

1- Enseignants et Personnels de l'Education Nationale :

Il s'agit de la situation la plus simple. La connexion s'effectue à partir des identifiants académiques. Elle s'effectuera de manière constante par ce biais.

A partir de la reprise des alimentations le 19 août, les enseignants seront rattachés à leur(s) école(s) pour l'année scolaire 2021-2022 (exception faite des personnels stagiaires).

Attention : à compter de la reprise des alimentations élèves (première semaine de classe), un administrateur devra rattacher de nouveau les enseignants aux classes d'exercice dans l'école (action unique sur une année scolaire, mais nécessaire chaque année pour associer l'enseignant à sa structure d'enseignement).

2- Comptes créés - Invités :

Jusqu'à suppression du compte en question par un administrateur, celui-ci est pérenne. Les conditions de connexion d'une année sur l'autre n'évoluent pas.

3- Elèves et Parents :

Les comptes qui auront été activés en 2020-2021 ou auparavant sont conservés. Les élèves et les parents pourront se connecter en conservant leur identifiant et mot de passe personnel. A compter de la bascule dans Onde (début septembre), ils seront automatiquement basculés vers leur nouvelle école/classe.

4- Situation particulière des CM2 2020-2021 :

Les comptes fin CM2 – début sixième sont fusionnés à partir des INE, en vue du passage au collège. Il s'agira donc d'un nouvel annuaire mais cela sera transparent pour l'élève : en sixième, il conserve ses identifiants de connexion ainsi que son contenu (voir le document 2- « *Théma-fiche- cas d'usages des partages* » pour s'assurer du maintien des données sur l'ENT).

5- Situation des nouveaux comptes pour 2021-2022 (petite section, nouvelle fiche sur le périmètre...) :

Pour les élèves qui apparaissent sur le périmètre (arrivée ou première inscription à l'école), et leurs parents, il faudra leur remettre les identifiants à compter de la reprise des alimentations (après la rentrée de septembre 2021).

Si les parents de ces néo-élèves sont déjà parents d'enfants scolarisés sur le périmètre, et que l'inscription dans Onde est correcte en termes de rattachement de la fiche parent, il n'y aura pas de nouveau compte pour eux, l'enfant nouvellement inscrit sera rattaché sur la fiche « parent » existante dans l'ENT.

S'il s'agit d'un élève arrivant mais qui disposait déjà de l'ENT académique dans son ancienne école, ses parents et lui-même conservent leur compte (remettre les identifiants simplement s'ils ne se sont jamais connectés jusqu'alors et qu'ils ne les possèdent pas).